

Conditions générales de Prestations de Services

Dispensée d'immatriculation en application de l'article L 123-1-1 du code de commerce. TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

Article 1 : Définitions et application des conditions générales de Vente

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'auto-entrepreneur Ludovic Grossin (2L2S) et de son client dans le cadre de la vente des prestations de services et de matériel. Toute personne peut consulter les conditions générales de vente de l'auto-entrepreneur Ludovic Grossin sur <http://www.2l2s.fr/> ou en demander une copie lors d'une intervention.

En conséquence, le fait de commander une intervention à domicile et de fixer un rendez-vous avec 2L2S implique de la part du client l'acceptation entière et sans réserve des conditions générales de vente.

Article 2: Limite des prestations.

Lors des interventions sur site du client, 2L2S ne pourra pas assurer la bonne fin de ses interventions si :

- l'installation et/ou l'utilisation des équipements (matériels et/ou logiciels) du client sont non conformes aux prescriptions du constructeur et/ou éditeur et/ou distributeur et/ou fournisseur.
- de l'avis de l'intervenant, les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle du client.
- de l'avis de l'intervenant, les équipements semblent avoir été, volontairement ou non, modifiés par le client.
- en cas d'impossibilité à l'intervenant d'accéder de façon facile et/ou rapide aux différents équipements (matériels et/ou logiciels) lui permettant d'exécuter dans les meilleures conditions la prestation sollicitée.

De même, 2L2S se réserve le droit de cesser l'intervention demandée par le client si :

- les conditions d'intervention sont différentes de celles qui avaient été prédéfinies lors de la prise de rendez-vous téléphonique.
 - le client ne dispose pas des licences d'utilisation des logiciels lui appartenant.
 - le client ne dispose pas des manuels techniques et/ou d'utilisation fournis par les constructeurs.
 - en cas d'événement accidentel, de force majeure ou d'une cause exonératoire limitant partiellement ou totalement l'accès aux équipements pour lesquels le client a expressément demandé une intervention.
- Notamment si les équipements sont inaccessibles pour quelques raisons que ce soit, si les conditions d'alimentation électrique, téléphonique ou autres sont défectueuses ou si il est impossible d'accéder au site du client.

Article 3 : tarif

Toute prestation commandée par un client à 2L2S est due par ce même client, y compris en cas d'annulation par le client avant l'exécution des travaux en cas de déplacement. Les prix des prestations exécutées sont mentionnés sur le devis accepté et signé par le client durant la durée de validité du devis (validité de 30 jours à compter de sa date d'émission). Si aucun devis n'a été établi, ou si le devis établi était un estimatif (mention portée sur le devis), les prix des prestations exécutées sont convenus avec le client et mentionnés sur la facture correspondant à la prestation effectuée. Les prix sont libellés en euros.

Article 4 : modalités de paiement

Le règlement des prestations s'effectue au plus tard le dernier jour de l'échéance de paiement mentionnée sur la facture (ou, à défaut de mention, au trentième jour suivant la date d'exécution de la prestation demandée – article L.144-6 du code de commerce). Les prestations effectuées lui seront livrées après réception de son règlement. Pour les règlements par chèque, virement bancaire ou Paypal, la livraison des prestations aura

lieu à l'encaissement du règlement sur le compte bancaire de 2L2S. Le règlement s'effectue :

- soit par chèque, libellé à l'ordre de « Ludovic Grossin » ou "2L2S" et adressé au « 1 La Feuchellerie 50800 La Trinité » ;
 - soit par virement bancaire ;
 - soit en espèces (uniquement sur le lieu et au moment de l'exécution des prestations). Aucun envoi d'espèces par voie postale ne sera accepté ;
 - soit sur Internet par paiement sécurisé Paypal (paiement avec un compte Paypal gratuit ou par carte bleue). Le client doit contacter 2L2S afin qu'il lui soit envoyé une demande de paiement via Paypal du montant de la facture à régler.
- 2L2S se réserve le droit de réclamer au client un acompte sur le total de la facture (hors remises et frais de port) avant l'exécution de la prestation ; une facture d'acompte sera alors remise au client. La prestation ne pourra pas être exécutée si le client n'a pas auparavant versé à 2L2S qui lui aura été demandé.

Article 5 : escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article 6 : remises

Des remises pourront être octroyées par 2L2S. La remise est mentionnée en pourcentage du total de la facture (hors frais de port) et est déduite de ce même total.

Article 7 : retard de paiement

En cas de retard de paiement entre 2L2S et un professionnel de plus de 10 jours, le client professionnel se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à la totalité des sommes dues, majorée à un taux d'intérêt d'une fois et demie le taux d'intérêt légal, en vertu des dispositions de l'article L. 441-6 du Code de Commerce.

Article 8 : dommages et intérêts

Si, dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause n° 6 « retard de paiement », le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, ceci pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de 2L2S.

Article 9 : force majeure

La responsabilité de 2L2S ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution, ou le retard dans l'exécution, de la prestation commandée ou de l'une des obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil. Ainsi, 2L2S n'est pas responsable, notamment en cas d'accident, d'incendie, d'inondation, d'interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de matériels, ainsi qu'en cas de grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche des activités de 2L2S, telles que les grèves des transports, des services postaux, des fournisseurs en énergie, des télécommunications, etc. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution par 2L2S des obligations contractuelles du devis, de la commande ou des présentes conditions générales de vente.

Article 10 : clause de compétence matérielle

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Coutances (50) – sauf dans le cas d'un litige avec un particulier, auquel cas le litige sera porté devant le tribunal civil ou le tribunal de commerce selon l'origine du litige.

Conditions générales de Prestations de Services

Article 11: Objet

2L2S intervient sur site uniquement sur demande expresse du client ou dans les cas qui l'exigent pour des raisons techniques. Au préalable de toute intervention sur site, les parties sont convenues de la date et du lieu d'exécution de la prestation.

Le Client dispose de 3 moyens pour effectuer une demande d'intervention :

1. sur le site Internet www.2l2s.fr via le formulaire situé sur la page de contact.

2. Par téléphone au 06 85 04 15 53.

3. Par courrier électronique à l'adresse info@2l2s.fr

2L2S répondra au Client afin de déterminer ses besoins et de fixer un rendez-vous. Dans le cas d'une intervention sur site, si le client ou son représentant n'est pas présent sur le lieu de rendez-vous à la date et/ou à l'heure convenue(s), 2L2S ne pourra assurer les prestations.

Article 12: Contenu des prestations

Les prestations de 2L2S consistent à:

- Assurer la maintenance
- Intervenir suite à un problème technique
- Configurer en réseau différents postes informatiques.
- Installer et configurer ou faire évoluer du matériel ou du logiciel fourni.
- Formation personnalisée.
- Assister et conseiller le client.

Il est de la responsabilité exclusive du Client de s'assurer de la validité des licences d'exploitation des logiciels installés sur ses différents équipements.

Article 13: Limites de responsabilités.

Le Client reste le seul responsable des données présentes sur ses équipements.

En conséquence, le Client prendra toutes les précautions d'usage afin d'assurer les sauvegardes de ses données personnelles. Néanmoins, 2L2S peut proposer au Client une prestation de sauvegarde de ses données avant toute intervention. Compte tenu de l'instabilité des systèmes informatiques causée par certains virus, ou par des manipulations incorrectes du Client, il est possible que le Client soit amené à réinstaller complètement son système d'exploitation ainsi que tous les logiciels présents sur son ordinateur, soit sur conseil du technicien, soit parce que l'instabilité interdit toute utilisation correcte de l'ordinateur. La responsabilité de 2L2S dans une telle éventualité ne pourra être engagée.

Article 14: Confidentialité.

Dans le cadre de la réalisation des prestations, 2L2S peut être amenée à accéder aux fichiers personnels sur l'ordinateur du Client. 2L2S s'engage dès lors à respecter la vie privée de ses Clients. Aucune donnée personnelle n'est collectée lors des prestations.

Sauf demande expresse du Client et uniquement à des fins de sauvegarde ou de diagnostic, aucun fichier du Client n'est récupéré depuis son ordinateur vers les systèmes informatiques de 2L2S. Cependant, dans le cas où les supports informatiques du client contiendraient notamment des informations, données, images sanctionnées par la loi, 2L2S se réserve le droit d'en informer les autorités judiciaires compétentes.

Enfin, 2L2S ne pourra être tenue responsable dans le cas où toute autorité judiciaire compétente lui demanderait de lui livrer les supports informatiques de clients qui contiendraient notamment des informations, données, images sanctionnées par la loi.

Article 15 : livraison

La prestation est effectuée sur le lieu choisi par le client. Les frais de déplacement induits seront facturés au client et mentionnés sur le devis puis la facture en euros.

Article 16 - Loi Informatique et Liberté.

Le Client peut demander la communication des informations le concernant à 2L2S et les faire rectifier le cas échéant, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données personnelles communiquées par le Client sont destinées au traitement des Prestations 2L2S. Sans ces données personnelles, 2L2S ne peut procéder à la réalisation des prestations. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant (loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, le Client s'adresse par mail à l'adresse info@2l2s.fr.

Fait à La Trinité (50), le 02 avril 2009.